



Le recensement de la population, comment ça marche ?

Vos codes confidentiels de connexion figurant sur la notice d'information vous seront remis prochainement dans votre boîte aux lettres ou en main propre par l'agent recenseur.

Vous pourrez vous recenser par internet à partir du 19 janvier 2023 sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, pas d'inquiétude, des questionnaires papier pourront vous être remis.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel.

Le recensement de la population est gratuit : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent